

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 08/09/2026

Date d'affichage : 18/09/2026

L'an **deux mil vingt six, le quinze septembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Natasa MASSONI, Mme Jessica

VICO.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Sandrine HUSSON, M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Philippe AMPOULIE, Mme Natasa MASSONI en faveur de Mme Delphine PHILIPPE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 14

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

OBJET : Aménagement d'une zone stabilisée le long de la RD 613 sur la commune de Thiberville : Signature d'une convention de financement et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département de l'Eure

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de sécuriser la voie secondaire qui relie la RD 613 à la zone artisanale.

Considérant que ces travaux sont intégrés au programme départemental de sécurisation de la RD 613, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le Département.

Cette convention prévoit de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune et fixe les modalités de réalisation, de financement et de gestion de l'aménagement.

Monsieur le Maire précise que le département financera l'opération à hauteur de 100 % du montant prévisionnel des travaux soit 20 100 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour, 1 Abstention : M. BEAUDOIN Christian) décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention (jointe en annexe) avec le Président du Département .

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EUREUX et publication par voie
d'affichage le 18/09/2026

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Didier LANGEARD.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

